



Réévaluation de la Pension Alimentaire suite longues études

Par **Ariane31**, le **19/03/2012 à 10:33**

Bonjour, Ma fille et moi voulont faire réévaluer la pension alimentaire pour pouvoir payer les études de ma fille.

Lors du divorce (divorce le 17/01/2002) la pension alimentaire pour ma fille s'élevait à 300€. A ce jour elle a 21 ans, elle passe son BTS Communication et veut continuer avec une Licence.

Je sais par une amie qu'il existe un barême. Ma fille doit s'inscrire pour la rentrée prochaine et nous n'avons aucune idée de l'aide qui peut lui être accordée. Il est évident que je l'aiderai aussi financièrement.

Mon ex-mari gagne environ 6000€ par mois et je gagne 1900€ par mois.

Pouvez-vous me donner un ordre d'idée sur le montant minimum qui pourrait être accordé à ma fille ?

Merci de votre réponse.